92699

INPI

14 DEC. 2007

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

**« ABAQUEPLAST »**
Société par actions simplifiée au capital de 48 000 euros
Siège social : 41 avenue Gaston Monmousseau 93245 STAINS CEDEX
RCS BOBIGNY B 301 209 920

# PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 6 DECEMBRE 2007

L'an deux mil sept,
Le jeudi six décembre à quatorze heures.

La société « **LANDY FINANCES** » société par actions simplifiée au capital de 40 000 €, dont le siège social est 40 rue du Landy 93210 SAINT DENIS LA PLAINE, immatriculée au registre du commerce de BOBIGNY sous le n° B 403 236 847, actionnaire unique de la société « ABAQUEPLAST », représentée par son Président Monsieur Dominique BOUHOURS,

A pris les décisions suivantes :

## PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique décide, à compter de ce jour, de nommer en remplacement de Monsieur Dominique BOUHOURS démissionnaire, en qualité de Président de la société et ce, pour une durée illimitée :

- Monsieur Marc LE MOEL demeurant 4 ruelle Morantin 95270 CHAUMONTEL

Né le 18 mai 1964 à PARIS 20ème
de nationalité française.

Monsieur Marc LE MOEL, après avoir accepté les fonctions de Président qui viennent de lui être conférées, déclare qu'il n'exerce aucune autre fonction et n'est frappé d'aucune mesure, susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

## DEUXIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales de publicité.

*

* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'actionnaire unique.

L'actionnaire unique.



